

Dossier/ **Le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN), une unité spéciale aux résultats élogieux**

P.5



BIMENSUEL TOGOLAIS D'INFORMATION ET D'ANALYSE/ N°044 DU 28 SEPT. AU 12 OCT. 2016 # Prix : 250 FCFA

HARA KIRI

Votre journal satirique et de faits de société

Augmentation des prix
des postes de péage:
Le prix à payer pour avoir
de bonnes routes ?

P.3

Affaire « ticket de sortie »
au marché Gbéké à Vogan

Le « Nid » dénonce
une taxe « illégale » et
demande au ministre
Sani Yaya sa suppression

P.4



Découverte macabre à Alédjo :

P.3

La gendarmerie de Kantè accusée de l'assassinat du peulh Sambo Bandé



Compte de la CAN 2013
Et si les autres membres
du comité d'organisation
se prononçaient ?

P.5

Dossier/ Chefferie
traditionnelle au Togo
Une bombe à sous
munitions qui menace
la cohésion sociale

P.6



Sommet sur la sécurité maritime:

Les raisons cachées d'un boycott improductif pour Jean-Pierre Fabre

P.3



Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine
sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes et le
Développement en Afrique



LOMÉ, TOGO
DU 10 AU 15
OCTOBRE 2016

Bienvenue
au Togo, pays
de paix et
d'hospitalité



Sommet sur la sécurité maritime:

Les raisons cachées d'un boycott improductif pour Jean-Pierre Fabre

Le Togo accueille du 10 au 15 octobre prochains, un sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité, la sûreté maritime et le développement en Afrique. Initialement prévue pour se tenir au mois de novembre 2015, cette grande rencontre consacrée à l'économie bleue et à la lutte contre l'insécurité en mer a été finalement reportée au mois d'octobre 2016. L'organisation de cette rencontre au Togo réinstalle le pays de Faure Gnassingbé sur la très sélective liste des grands carrefours diplomatiques d'Afrique.

Toute chose qui a pour effet d'apporter un grand capital sympathie et diplomatique au pouvoir de Lomé. Mais l'opposition, aujourd'hui incarnée par le président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) Jean-Pierre Fabre ne l'entend pas de cette oreille. Si elle ne peut pas empêcher le sommet de se tenir sur les bords de la mer à Nyékonakpoé, elle peut néanmoins le boycotter et c'est ce que le chef de file l'opposition s'emploie ces derniers temps à faire.

« Quel est l'intérêt ? Moi je n'ai pas de temps à perdre. Je vais toujours à l'essentiel, c'est comme ça que je mène ma vie. Je ne crois pas que ma présence soit indispensable à ce sommet sur la sécurité maritime », a déclaré récemment aux médias le président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC). Et d'enfoncer le clou en affirmant que le Togo « gaspillait le denier public pour organiser à grands frais ce sommet ». « J'apprends que c'est le Togo qui finance tout. C'est irresponsable, puisque les hôpitaux végètent toujours dans de piètres états. Donc, je ne m'associerai pas à ce genre de manifestation », a-t-il lancé à l'endroit du pouvoir en place.

Il est rejoint dans cette approche par Brigitte Adjamagbo-Johnson, présidente du CAP2015, un regroupement de formations politiques de l'opposition dont fait partie l'ANC. Dans un communiqué, la Secrétaire générale de la Convention démocratique des peuples africains a fait savoir qu'elle condamnait la tenue de cette rencontre au Togo, ne voyant pas les « retombées »



qu'elle pourrait apporter aux Togolais. Elle dénonce également la décision de reporter la rentrée scolaire pour cause de sommet et dit ne pas pouvoir accompagner le gouvernement dans cette « entreprise ».

« La CDPA ne voit pas les togolaises et togolais assoiffés de réformes scellant l'entrée de notre pays dans une ère véritablement démocratique, noyés pour une large part dans une pauvreté incommensurable les conduisant à se

nourrir et se soigner difficilement, accueillir dans la sérénité et la joie des invités qui viendront, certes prendre des décisions sur les questions de sécurité, mais les priveront aussi de ressources qui pourraient servir à trouver une réponse à leurs besoins sociaux et économiques de base », écrit la Secrétaire générale de la CDPA.

En clair, l'opposition s'arc-boute sur des questions économiques et financières pour expliquer sa décision de boycotter cette grande messe de l'UA sur la sécurité maritime. Cependant et selon des indiscrétions obtenues ici et là, les « vraies raisons » se trouvent bien ailleurs.

Les raisons cachées d'un boycott

Selon ceux qui ont bien voulu se confier à nous, les raisons du boycott annoncé du sommet de Lomé par l'opposition dirigée par Jean-Pierre Fabre se trouvent dans des « calculs politiciennes (sic) » et « économiques ».

« L'homme de Kodjoviakopé a pris goût à l'argent et il se lance

désormais dans un business de chantage politique. La stratégie consiste à faire peur au pouvoir en place qui tient beaucoup à la réussite de ce sommet et à sa bonne organisation. On sait qu'une manifestation de rue de l'opposition en cette occasion ne serait pas la bienvenue et Jean-Pierre Fabre lui aussi le sait. Alors il menace de manifester pour faire peur au pouvoir et l'obliger à négocier le prix de son silence », indique notre source qui a requis l'anonymat. Pour celui-ci, il n'est pas certain que cette manifestation ait lieu, « de gré ou de force, elle n'aura pas lieu le 15 octobre », croit-il.

Pour celui-ci, la stratégie du boycott du sommet a été savamment imaginée, mûrie et mis en place en juin dernier quand l'Alliance nationale pour le changement et l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI) avaient unanimement décidé d'introduire une nouvelle proposition de loi sur les réformes constitutionnelles ceci à 48 heures de la fin de la session ordinaire et du départ en vacances des députés.

« L'objectif était de ramener l'étude de la proposition à la rentrée parlementaire et même de la retarder afin de rapprocher l'étude du mois

d'octobre 2016 sachant bel et bien que la proposition allait certainement être rejetée par la majorité parlementaire. Si le rejet était intervenu quelques semaines avant le sommet de Lomé, cela offrirait une occasion idéale à l'opposition pour descendre dans la rue et prendre la communauté internationale à témoin », confiera à des journalistes Christophe Tchao, le président du groupe parlementaire UNIR à l'Assemblée nationale. Les députés de la majorité parlementaire ayant pris la mesure de la stratégie, font convoquer une session hors délai et rejeter purement et simplement la proposition.

Jean-Pierre Fabre encaissera le coup, mais comme à son habitude, n'abdique pas. Il compte bel et bien glisser son petit grain de sable dans la machine du sommet. Il se fait élaborer un plan B, imagine une stratégie pour se faire entendre lors de cette rencontre.

Ses conseillers lui glissent une idée qui ne le laisse pas indifférent. Organiser des manifestations sur toutes l'étendue du territoire qui chuteraient à Lomé le 15 octobre, une date qui comme par hasard, est le « D-Day » de la rencontre où le gotha des dirigeants d'Afrique et du monde seront présents à Lomé.

Mais dans ses propres rangs, des

Suite à la page 3

Négociations de coulisses entre UNIR et ANC :

Vers la nomination de Georges Lawson comme prochain Premier ministre du Togo ?

En politique, tout évolue, tout change et les acteurs doivent s'adapter aux nouvelles donnes et réalités au fur et à mesure. C'est ainsi qu'au Togo, des changements et bouleversements sont attendus dans les mois à venir, du moins avant la fin de l'année, apprenons-nous de sources généralement très bien renseignées.

Selon ces sources, les cadres et premiers responsables de l'Alliance nationale pour le changement (ANC, opposition) sont en pourparlers très poussés avec le pouvoir de Faure Gnassingbé. Au centre des négociations, la participation de l'opposition à un futur gouvernement avec à sa tête un membre de l'ANC.

L'objectif étant d'envoyer un signal fort à la communauté internationale et surtout, de présenter un Togo apaisé et pacifié avec une opposition qui met ses désaccords de côté pour apporter sa pierre à la construction de l'édifice Togo.

L'autre visée de ce rapprochement est de bouter définitivement hors du gouvernement, le parti de Gilchrist Olympio et de consacrer la



fin de l'accord des braves signé en 2010 entre l'UFC et le RPT et dont la caducité n'est plus à démontrer.

L'Union pour la république (UNIR, parti au pouvoir) ne veut plus faire du neuf avec du vieux bien au contraire. L'initiative a été discutée au plus haut niveau dans l'ANC. Et coup de théâtre, Jean-Pierre Fabre, le patron incontesté et incontestable de cette formation politique de l'opposition aurait été mis en minorité, lui qui préconisait la

prudence et l'avancée masquée avec le pouvoir.

Ses principaux conseillers et compagnons de lutte veulent ont quant à eux, décidé de goûter aux délices du pouvoir en apportant leur pierre à la construction du pays et ceci passera par une entrée au gouvernement, pensent-ils.

Mais pour que cela soit réalisé, ils entendent prendre le contrôle de la primature. Les épaules de Me Georges Lawson

ayant été trouvées assez larges pour porter le costume de Chef de gouvernement. Une idée qui n'est pas pour déplaire à l'intéressé lui-même. Celui-ci n'avait-il pas démontré toute l'étendue de son bagage lorsqu'il avait été question de prendre les rênes du bureau provisoire de l'Assemblée en sa qualité de doyen d'âge ?

En tout cas, le pouvoir n'est pas opposé à cette option et entend sacrifier le natif de Notsè, Komi Klassou pour entrer dans ce mariage de la raison avec l'ANC. Mais il faudra convaincre le Général 4 étoiles du 1^{er} parti de l'opposition, Jean-Pierre Fabre qui ne s'avoue pas vaincu. Il serait même revenu à la charge pour opposer son veto à ce plan.

Pour le convaincre, UNIR met dans la balance le titre de chef de file de l'opposition. Il lui est proposé un siège en bonne et due forme pour abriter son futur cabinet et des moyens matériels et financiers. Là encore, il y a quelque chose qui coïncide. L'Etat estime qu'il lui revient à lui de lui fournir le personnel pour le fonctionnement de ce cabinet, ce que rejette catégoriquement Jean-Pierre Fabre qui veut avoir le droit et la liberté de décider de ceux qui vont travailler avec lui.

HARA KIRI

Récépissé de déclaration de
parution N°0440/14/12/11/HAAC

Bimensuel Hara Kiri

DP par intérim

Armél Kwassi Johnson : 91419838

Secrétaire de la Rédaction

Franck NONNKPO

Chargé de la communication

Mathurin A. 91 36 47 93

Rédacteur en Chef

Fabian ATTIOGBE

Graphiste L.-A. L. M. (98 54 76 44/22 62 18 09)

Imprimerie: GPL

Nombre d'impressions : 2000

Tél.: (00228) 90004762

Mail: harakiritg@gmail.com



Me Dodji Apévona nnoncé au sommet sur la sécurité maritime :

Furieux, Fabre menace de mettre à mal leur deal pour le contrôle de la circonscription de Vo

Me Paul Dodji Apévon entend jouir de son mandat à la tête du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR, opposition) jusqu'à la dernière seconde du temps qui lui est imparti. Ayant un bail qui court jusqu'au 17 octobre prochain à minuit, le natif de Vogan ne se presse guère pour vider le plancher comme le voudraient les présidents fédéraux de son parti.

La démocratie étant aussi fondée sur le respect des délais légaux, les présidents fédéraux du CAR semblent prendre leur mal en patience et attendent le sifflet final marquant la fin du mandat de l'avocat à la tête de leur parti pour sortir de l'ombre et « prendre leurs responsabilités », comme ils avaient eux-mêmes promis.

Pendant ce temps, apprend-on de plusieurs sources, un travail des plus « cyniques » et « vicieux » est en train d'être fait pour couler ce parti. Selon ces informations, pour mettre en place le CAR-D, son prochain parti, Me Apévon n'hésiterait pas à aller puiser dans le stock de militants de la formation dont il préside actuellement aux destinées.

Des listes des militants du CAR sont dressées par des émissaires envoyés dans tous les coins du pays. Des réunions ordinaires du CAR sont organisées et des listes dressées. Mais dans l'ignorance totale des participants, ces listes sont versées au registre du CAR-D pour faire office de base de données des militants de la nouvelle formation politique que l'avocat compte ériger sur les cendres du CAR originel.



Agboyigbo, n'est pas du tout content des prises de position de son ami. Au départ il était question de le positionner en tête de liste du CAP2015 aux prochaines élections législatives dans la circonscription électorale de Vo (puisque'il a été convenu que CAR-D ferait son entrée au CAP2015 quelques mois après sa création). Mais il s'agit là d'un schéma qui risque fort d'évoluer.

Selon les informations en notre possession, les premiers responsables de l'ANC seraient très furieux contre leur ami Apévon parce que celui-ci vient de donner son accord de principe pour prendre part au prochain sommet de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritime en tant qu'invité alors que son ami, Jean-Pierre Fabre a une autre approche de la rencontre.

Si la participation de Me Paul Dodji Apévon aux dernières consultations du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a été oubliée malgré le contentement de l'ANC, la prochaine trahison risque de coûter très cher à l'actuel président du CAR.

Sommet sur la sécurité maritime: Les raisons cachées d'un boycott improductif pour l'opposition

Suite de la page 2

critiques sont soulevées. Des voix discordantes se font entendre et estiment que le sommet peut plutôt constituer un podium pour le natif de Kodjoviakopée d'édifier un carnet d'adresses un peu trop léger. Il peut également, soutiennent ceux-ci, donner l'occasion à Jean-Pierre Fabre de rencontrer en tête à tête, certains Chefs d'Etat africains à même d'influencer Faure Gnassingbé sur la question des réformes politiques et des libertés publiques. « Avec son titre officiel de chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre a l'occasion de s'entretenir avec les Chefs d'Etat africains et les décideurs du monde entier et de défendre ses points de vue. Mais il ne peut pas être dans la rue et en même temps au Radisson Blu du 2 Février pour discuter avec les présidents. Il doit choisir », maintiennent ces voix.

Le sommet vu par la communauté internationale
Séjournant à New-York du 19 au 26 septembre 2016, Faure Gnassingbé a multiplié des contacts avec ses homologues africains et du monde entier pour vendre le sommet de Lomé qui d'ailleurs, a été en tête de liste des sujets

à l'ordre du jour de tous les entretiens qu'il a eus avec ses visiteurs. Paul Kagamé, Roch-Marc Christian Kaboré, Paul Biya, John Dramani Mahama, Mohamed Ibn Chambas, l'Israélien Benjamin Netanyahu, Ban-Ki Moon ; tous ont manifesté leur soutien à la rencontre de Lomé et se sont engagés à y être.

Au Togo, les représentations diplomatiques accréditées se bousculent également aux portillons du gouvernement pour être aux premières loges. L'Union européenne a déboursé plus de 600 milles euros (environ 400 millions de F CFA) pour accompagner le Togo dans l'organisation de ce sommet, apprenons-nous.

L'Egypte, la Chine, les Etats-Unis, la France... aucune représentation ne veut se laisser compter l'événement. L'engouement suscité autour du sommet de Lomé soulève une interrogation. N'est-ce pas l'occasion idéale offerte à l'ANC et à son leader Jean-Pierre Fabre de se faire mieux connaître dans les rangs des décideurs de ce monde et

faire passer leurs revendications? La bonne stratégie, est-elle celle du boycott ?

Au demeurant, cette manifestation projetée pour le 15 octobre à Lomé peut avoir l'effet opposé et tourner en faveur du pouvoir car elle prouvera aux yeux des participants à ce sommet que le Togo est un « pays démocratique » qui respecte les libertés publiques et laisse les regroupements hostiles au pouvoir battre librement le pavé pendant que des rencontres d'importance ont lieu dans le pays.

Le sommet de Lomé en chiffres
En termes de chiffres, le sommet va coûter au Togo environ 5 milliards de F CFA. Le Togo va accueillir près de 3 milles participants venus du continent et d'ailleurs. 66 hôtels avec une capacité de 3 000 chambres, dont 1 500 chambres pour les établissements de 3 à 5 étoiles ont été retenus pour offrir leur cadre aux participants.

A.Y.

Augmentation des prix des postes de péage: Le prix à payer pour avoir de bonnes routes ?

L'augmentation des taxes de péages sur l'ensemble du territoire national est un sujet qui occupe les conversations sur les médias et dans les rues de Lomé où l'incompréhension et la colère l'emportent sur la raison. Comment les autorités en charge du secteur du transport ont-elles pu prendre une telle décision pendant qu'on parle au Togo de mandat social ? Pendant qu'on parle d'amélioration des conditions de vie difficile et de lutte contre la pauvreté ? S'interrogent les uns et les autres.

Pour mieux appréhender tous les contours d'une telle décision, nous sommes allés aux nouvelles et il ressort des explications récoltées ici et là que les autorités en charge de ce secteur ont eu les plus grandes peines du monde à prendre un tel arrêté interministériel.

« Nous savons les difficultés du

terrain mais il fallait faire quelque chose pour continuer par servir nos concitoyens », nous confiera un cadre de la Safer dont nous taisons le nom. Au Togo et selon les chiffres, les péages rapportent environ 2 milliards de nos francs et ceci chaque année. Mais il se fait malheureusement que l'Etat a un besoin qui est compris entre 35 à 40 milliards de F cfa l'an pour effectuer les travaux de réfection et d'entretien ainsi que de construction de nouvelles routes. La réflexion a été donc mûrie au niveau de la Safer, qui s'est inspirée des expériences de plusieurs pays avant de prendre cette décision de revoir à la hausse le prix des tickets aux postes de péage.

Il est normal et même souhaitable que les propriétaires

des camions gros-porteurs et les gros chargeurs venant pour la plupart des pays voisins,

payent les dégâts qu'ils occasionnent à nos routes. C'est le juste prix que le Togo puisse leur réclamer.

Si nous voulons des routes bien entretenues, des routes construites dans le pays, nous devons payer le juste prix. La Safer doit impérativement disposer de ressources pour pallier aux situations imprévues et gérer les urgences.

Ce qu'il faut demander aux responsables de cette entité, et ce sur quoi nous devons insister le plus, c'est que la manne se gère avec tout le sérieux du monde. Au moment venu, nous serons disposés à demander des comptes à la Safer.

Découverte macabre à Alédjo :

La gendarmerie de Kantè a-t-elle maquillé l'assassinat du peulh Sambo Bandé en accident de la route ?

Un cadavre en décomposition sur le bord de la route, une foule de curieux les mains sur la bouche comme pour étouffer un cri d'effroi, des gendarmes et policiers s'affairant autour du corps de l'inconnu couvert de mouches. La scène n'est pas celle d'un film hollywoodien mais elle se passe sur les flancs de la montagne Alédjo dans la préfecture de Baffilo au Nord du pays.

Ce corps découvert par un promeneur ayant alerté la police porte des traces de blessure mais son aspect décomposé rend difficile les observations. Après analyse et études minutieuses du cadavre, la gendarmerie décide de l'inhumer sur place car selon leur verdict, il serait

difficile voire impossible de l'acheminer à la morgue de Sokodé ou de Kara pour le conserver.

Aussitôt dit, aussitôt fait. L'homme, la soixantaine environ n'aura pas droit à des rites funéraires. Il fallait parer au plus pressé, estiment les gendarmes de Baffilo dépêchés sur place. Petit à petit, le corps de l'infortuné disparaît totalement sous d'énormes quantités de sable. Ce sera les derniers instants que ce père de famille passe sur la terre des hommes.

Ceci étant réglé il restait à déterminer les causes de la mort et l'identité de la victime. De quoi est-elle décédée? Selon les conclusions de la

Suite à la page 4



Affaire « ticket de sortie » au marché GbékéàVogan : Le « Nid » dénonce une taxe « illégale » et demande au ministre Sani Yaya sa suppression

Gabriel Sassouvi Dossey-Anryon poursuit sans relâche son combat contre la taxe dite « ticket de sortie » au marché de Gbéké à Vogan. Il s'agit là du cheval de bataille de l'ancien ministre du Tourisme qui veut que la municipalité de Vogan supprime purement et simplement ce prélèvement, qui selon lui, pèse énormément sur le pouvoir d'achat des populations et est prélevée en dehors de toute disposition légale.

Dans un courrier qu'il vient d'adresser au ministre de l'Economie et des Finances, le président du parti « Le Nid » exhorte Sani Yaya à interdire cette taxe à coup d'arguments.

À ce jour, écrit-il, « aucune disposition législative n'a été prise sur la création d'une telle taxe. En outre, même si la loi autorise la Délégation Spéciale de la Ville de Vogan à créer une taxe, celle-ci doit être d'abord conformément à l'article 314 de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale, approuvée par l'autorité de tutelle et le Ministre chargé des Finances. Mais nous n'avons pas connaissance de ce que cette taxe dite « ticket de sortie » de la commune de Vogan soit approuvée par le Ministre chargé des Finances. On peut donc en conclure aisément que le prélèvement de ladite taxe est dans ces conditions, contraire à la loi. Par ailleurs, les personnes assujetties à cette taxe sont désignées de façon incertaine », défend M. Dossez-Anryon dans cette nouvelle lettre.

Lire ci-dessous l'intégralité du contenu de la lettre.

A Monsieur le Ministre del'Economie et des Finances Lomé

Objet : Suppression de la taxe dite « ticket de sortie » du marché Gbéké à VOGAN.

Monsieur le Ministre, Nous avons l'honneur de vous rendre compte d'une situation génératrice de tension sociale à Vogan (Préfecture de VO).

En effet, depuis quelques années, la Délégation Spéciale de la Ville de Vogan a institué une taxe dite « ticket de sortie » au marché Gbéké de Vogan.

Or à ce jour, aucune disposition législative n'a été prise sur la création d'une telle taxe. En outre, même si la loi autorise la Délégation Spéciale de la Ville de Vogan à créer une taxe, celle-ci doit être d'abord conformément à l'article 314 de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale, approuvée par l'autorité de tutelle et le Ministre chargé des Finances. Mais nous n'avons pas connaissance de ce que cette taxe dite « ticket de sortie » de la commune de Vogan serait approuvée par le Ministre chargé des Finances.

On peut donc en conclure aisément que le prélèvement de ladite taxe est dans ces conditions, contraire à la loi.

Par ailleurs, les personnes assujetties à cette taxe sont désignées de façon incertaine.

En effet, il n'est pas aisé aux Agents percepteurs d'identifier objectivement les « commerçants grossistes spéculateurs venant enlever à vil prix les produits agricoles et d'élevage » visés par le Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Vogan. Ce qui fait



que dans la pratique, cette taxe est acquittée par l'ensemble des « acheteurs » parallèlement à celle payée par les paysans, vendeurs de leurs produits, au titre de taxes de marché sur l'emplacement de vente qu'ils occupent.

Cette situation est de nature à créer une distorsion économique de concurrence déloyale qui profite aux autres marchés situés à la périphérie de la Commune de Vogan notamment Anfoin, Togoville, Tsihonou etc.

Répondant aux cris de détresse de la population face à cette double taxation et par conséquent à la déserte du marché de Vogan, nous avons entrepris des démarches nombreuses et multiformes pour l'application de l'article 136 de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale auprès du Préfet de Vo et du Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Vogan.

En revanche, en réponse à nos actions adossées sur la liberté d'expression et d'information constitutionnellement reconnue, les

Agents de la Municipalité de Vogan menacent et agressent tant les responsables régionaux et nationaux du parti « Le NID », ainsi que la population de ladite ville, réticente au paiement du « ticket de sortie ».

Monsieur le Ministre, il ressort des dispositions de l'article 314 de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale que « la création des impôts et taxes relève de la loi. Le conseil local, par délibération, en fixe le taux dans la limite du plafond déterminé par la loi de finances. Dans la commune et la préfecture ou la région, où s'exercent des activités spécifiques susceptibles d'être imposées, le conseil local, peut, par délibération, créer des taxes non fiscales y afférentes, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle et du Ministre chargé des Finances ».

A ce jour, de nos recherches, nous n'avons pas eu la preuve de soit :

- la création de cette taxe dite « ticket de sortie » par la loi ainsi que la limite du plafond afférent à appliquer par le Conseil de la Ville de Vogan.

- l'approbation préalable à la mise en vigueur de cette taxe par le Ministre en charge des Finances. Toutefois s'il s'avère que cette taxe dite « ticket de sortie » aurait bénéficié de l'approbation du ministère en charge des finances, au vue des dérives et distorsion économique, de l'incapacité notoire des Agents percepteurs d'identifier clairement ceux qui sont assujettis au « ticket de sortie » et la variabilité arbitraire de cette assiette fiscale et surtout au nom de la paix sociale, nous sollicitons

auprès de vous : une décision de non approbation mettant fin à la perception de la taxe dite « ticket de sortie » au Marché Gbéké de Vogan.

Si ladite taxe n'a point fait l'objet d'une approbation du ministère en charge des finances, elle est alors contraire à la loi et la demande d'une suppression pure et simple s'impose. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir déclarer le « ticket de sortie » illégal et mettre ainsi fin à sa perception par la Délégation spéciale de Vogan.

En réalité, le poids de cette taxe, réduit énormément le pouvoir d'achat de la couche sociale la plus vulnérable : les paysans agriculteurs.

En ce sens, votre intervention appropriée contribuera à coup sûr, à l'amélioration des conditions de vie de cette couche sociale fragile.

Comptant sur votre concours à favoriser la cohésion sociale, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations distinguées.

Gabriel Sassouvi DOSSEH-ANYRON

Ampliation :

- **Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales**
 - **Préfet de VO**
- **Président du Conseil de préfecture de VO**
 - **Procureur de VO**
 - **Chef canton de Vogan**
- **Association des consommateurs**
 - **Syndicats**
 - **CVD**

La gendarmerie de Kantè a-t-elle maquillé l'assassinat du peuhl Sambo Bandé en accident de la route ?

Suite de la page 3

gendarmerie de Baffilo, qui ont été dépêchés sur place, il doit s'agir d'un accident de la circulation. Le corps ayant été retrouvé avec la moto de la victime reposant sur elle. L'enquête s'arrête là et l'officier Amana est chargé d'informer la famille de la victime. Il le fait avec le téléphone portable retrouvé sur le corps de l'infortuné et parvient à joindre un membre de sa famille.

Très vite, la triste nouvelle parvient aux 3 veuves, 15 orphelins et aux 5 petits fils de cet homme, habitant à Mango dans la région des Savanes. Une avalanche de pleurs se déclenche dans la maison familiale et contamine très vite tout le quartier. Les voisins et amis d'El-Hadj Sambo Bandé ont de la peine à comprendre la cause de cette mort soudaine.

Le lendemain une délégation est envoyée à Naboulgou, et à Kantè ainsi qu'à Kara pour s'enquérir des faits et mieux comprendre les circonstances de la mort du vieil homme de plus de 60 ans

et comme dans un film d'horreur, ils apprennent ce qui s'est réellement passé.

Les faits tels que rapportés par la gendarmerie

Selon la version recueillie auprès de la gendarmerie de Kantè, ainsi que celle de Naboulgou, le vieux Sambo aurait été arrêté par des gendarmes le 8 septembre dernier à Gambi, localité située non loin de Naboulgou alors qu'il revenait de Takpamba où il est allé rendre visite à des éleveurs de troupeaux de bœufs qui lui appartiennent. Sur la route de retour, il a marqué un temps d'arrêt au marché de Gambi pour s'approvisionner en tubercules d'ignames.

Alors qu'il s'apprêtait à reprendre la route après avoir acheté des tubercules, il est apostrophé par un inconnu qui l'accuse d'avoir eu à le braquer avec d'autres malfrats il y a des mois de cela. Sur ces entrefaites, le vieux peuhl est arrêté et conduit au poste de gendarmerie Kantè où il est

gardé, les gendarmes estimant qu'ils avaient besoin de plus de temps pour mener leur enquête avant de le laisser partir.

Selon les informations, le vieil homme serait ensuite conduit à la prison civile de Kara. Il serait ensuite libéré avant que son corps ne soit retrouvé le 12 septembre 2016 à une vingtaine de kilomètres plus au Sud du lieu où il était sensé aller.

lors de son arrestation, des personnes seraient allées lui rendre visite et négocier sa libération. Mais elles disent avoir été chassées par les gendarmes qui ne voulaient pas être dérangés dans leurs enquêtes.

La gendarmerie de Kantè a-t-elle délibérément abattu cet homme de plus de 60 ans et après maquillé son meurtre en accident de la route ? En tout cas la version donnée par les officiers à la famille comporte de nombreuses zones d'ombre et des failles plus abyssales que celles d'Alédjo où le corps de ce malheureux a été découvert.

Première interrogation. Comment se fait-il que le vieil homme, qui allait vers Mango plus au Nord ait eu un accident à Alédjo, plus au Sud du lieu de son arrestation et de sa détention ?

Comment comprendre que la moto sur laquelle l'homme roulait ne présente aucune égratignure, même pas un phare brisé ? Comment comprendre qu'à la découverte du corps, ce soit la gendarmerie de Baffilo qui soit directement appelée et non celle de Koumondé, située à moins de 2 kilomètres des lieux de la découverte ?

Où sont partis les gris-gris et amulettes que portait le vieux peuhl portait en sortant de la maison puisque le corps retrouvé ne portait aucune amulette. Comment durant plusieurs jours, le corps qui reposait tout juste au bord de la route n'ait pas été découvert au point d'être en décomposition avancée avant d'être retrouvé ? D'où vient cette blessure aperçue par les témoins sur le front du

cadavre de Bandé Sambo ?

Tout cela prête à confusion et jette le doute sur la version servie par les gendarmes. Une chose est certaine, Sambo Bandé a été vu pour la dernière fois entre les mains de la gendarmerie de Kantè qui éprouve aujourd'hui toutes les peines du monde à prouver qu'il avait été mis en liberté avait repris la route du retour avant sa mort.

Joint au téléphone, le chef de cette brigade a rejeté les faits et ne reconnaît même pas avoir interpellé un certain Sambo Bandé.

La famille de la victime n'hésite pas à parler d'assassinat de Bandé Sambo, un grand propriétaire des centaines de têtes de bœuf à Mango et à Tankpamba.

Nous apprenons que la famille a déposé plainte contre la gendarmerie de Baffilo pour assassinat. Il faut que justice soit faite et la lumière établie sur les circonstances de la mort de ce citoyen.

Dossier/ Le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN), une unité spéciale aux résultats élogieux

A peine né, le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN), à son actif des résultats qui peuvent faire pâlir le FBI américain, le RAID ou la BRI français. Des résultats satisfaisants obtenus sur le terrain. Le GIPN, comme son nom l'indique est une unité spéciale de la police nationale qui a pour mission de lutter contre le grand banditisme, le terrorisme et les groupes de criminel.

**Des résultats plus que flatteurs
Le Démantèlement du réseau de Prince Steve à Kégué**

Le groupe à Prince. Ce nom ne dit certainement rien à ceux qui n'habitent pas le quartier Kégué et ses environs, mais pour ceux qui ont eu à se frotter à ce jeune de 28 ans environ, ce nom constitue un traumatisme. L'homme qui usait et abusait de la position de sa mère, une dame influente dans le pays, s'est fait finalement pincer par le GIPN. Spécialisé dans des extorsions et chantages, le groupe à Prince faisait aussi dans le vol d'engins à deux roues. Ni les plaintes des riverains, ni celles des victimes ne parvenaient à conduire le jeune « Prince à maman » derrière les murs de la prison civile de Lomé. Menaces, chantages, extorsions étaient ses marques de fabrique jusqu'à une nuit du mois de septembre où il fut surpris par une équipe du GIPN avec une moto volée. Une course poursuite s'engage et les agents du GIPN perdent les traces des malfrats dans les dédales des rues du quartier Kégué.

Mais par chance, ceux-ci dans leur fuite laissent derrière eux, une sandale et une moto volée. Une infime preuve qui conduira à leur arrestation par le biais des témoignages des habitants qui reconnaissent la chaussure et donnent les noms des jeunes qui ont l'habitude de les porter dans le quartier. Prince faisait partie de ces jeunes et son profil de criminel cadrait bien avec les faits enquêtés.

Appréhendé, le jeune homme de 28 ans présentera à son tour aux policiers, des sandales identiques à celles découvertes avec la moto volée. Sauf qu'ici, les chaussures qu'il présente aux policiers sont beaucoup plus neuves et ont l'air d'avoir été achetées très récemment. Le GIPN procédera ensuite à l'arrestation d'autres jeunes gravitant dans l'entourage de Prince et par chance, il y a en qui vont craquer et avouer la vérité sur ce qui leur est reproché.

Malgré les nombreuses pressions et intimidations des proches de l'inculpé, le GIPN ne cède pas et procède à de nouvelles arrestations dans le groupe à Prince.

C'est désormais le soulagement et la satisfaction dans cet important quartier de Lomé après la neutralisation du gang à ce jeune qui a des liens étroits avec des réseaux du



grand banditisme au Ghana où il va écouler le butin de ses méfaits au Togo.

Un grand braqueur dans les filets du GIPN

Selon nos informations, le GIPN a réussi la prouesse de mettre la main sur un braqueur recherché dans plusieurs pays de la sous-région pour des faits de casse et de vol à main-armée. Mamadou Diallo, ce peuhl de nationalité burkinabè est connu des polices de la sous-région pour des faits de braquage et de casse.

Le 12 août dernier aux environs de 17 heures, un groupe de braqueurs armé de FAC (Fusils d'Assaut Coréens) et de machette ont semé la terreur et la désolation sur la nationale N°5 (Lomé-Kpalimé) au niveau d'AlahariKopé près de Badja, à environ 7 km au sud de Kévé. Ceux-ci vont semer la terreur parmi les usagers de la route et tuent de sang-froid le conducteur de la société Entreprise de Construction des Travaux Publics (ECOTRAP), une société qui est en train de réparer la chaussée de la route Lomé-Kpalimé.

Ils font trois blessés graves par balles et un légèrement au bras gauche. Les occupants des autres véhicules n'auront la vie sauve qu'en s'enfuyant dans la brousse. Ils se sont ensuite enfuis avant l'arrivée des forces de sécurité de la Compagnie Ouest de la brigade de la gendarmerie accompagnées des policiers du commissariat de Kévé, de la brigade de la gendarmerie de Badja et des militaires.

Les enquêtes conduisent le GIPN sur la piste du Burkinabè Mamadou Diallo qui est appréhendé dans une maison à Attiégo où plusieurs millions en devises étrangères et des faux billets sont découverts. Cependant, les armes ayant servi à l'opération du 12 août ont disparu. Les enquêtes révéleront plus tard que les armes de guerre

ayant servi à cette opération venaient du Bénin voisin où elles ont été louées par l'équipe de malfrats.

Elles auraient été acheminées immédiatement après l'opération. Une accusation que nie l'inculpé qui se présente comme un simple escroc et non un braqueur.

D'autres braqueurs neutralisés à Lomé par le GIPN

Le GIPN s'est encore illustré dans la nuit 12 au 13 septembre dernier, en mettant

hors d'état de nuire des braqueurs armés de coupe-coupe et d'arme à feu. Dans cette nuit, une équipe du GIPN, patrouillant à bord d'un véhicule banalisé, a été arrêtée par trois personnes dont deux armées de machettes et le troisième d'une arme à feu.

Ces trois individus roulant à dos de moto croyaient avoir affaire à des civiles rentre-tard. Ils leur intiment l'ordre de s'arrêter et de donner tout ce qu'ils avaient de précieux sur eux. L'un des trois en possession de l'arme ouvre le feu sur la voiture qui refusait de s'arrêter. Il s'ensuit un échange de tirs et deux braqueurs laissent la vie. Le 3e malfrat ayant pris la fuite.

Le Colonel Yark Damehane, un fabricant d'unités spéciales

Selon nos informations, la mise en place du GIPN a été une idée du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel de gendarmerie Yark Damehane. Après la création de l'Unité spéciale d'intervention de la gendarmerie (USIG) chargée de combattre la criminalité et le grand banditisme, l'ancien Directeur général de la Gendarmerie nationale a pensé doter la police nationale d'une unité spéciale

propre à elle et capable de défendre les populations.

Un choix qui est aujourd'hui salubre au regard des résultats plus que satisfaisants obtenus par cette unité sur le terrain. Des résultats qui ont déterminé le haut commandement de la police et de l'armée à confier au GIPN, une place importante dans le dispositif de sécurité mis en place pour le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité, la sûreté maritime et le développement en Afrique. Les éléments du GIPN sont chargés de la sécurité des grands hôtels de Lomé dont le Radisson Blu et des personnalités qui seront présentes.

Que dire du Service de renseignement et d'investigation (SRI) qui fut également une idée de génie du ministre Yark ? Les résultats obtenus par cet autre service sur le terrain font la fierté du Togo aux yeux de ses partenaires étrangers.

Reste désormais à reconnaître les mérites de ces soldats de l'ombre du GIPN et à récompenser individuellement leur bravoure.

Comptes de la CAN : Et si les autres membres du comité d'organisation se prononçaient sur la gestion des fonds de la CAN 2013

Depuis 3 ans, le sujet occupe les débats politico-sportifs sur les médias. Il s'agit des résultats de l'audit des comptes de la CAN 2013, résultats réclamés par l'opinion publique mais qui tardent à arriver. Acculé et critiqué de toutes parts, le Premier ministre d'alors, Séléagodji Ahoomey-Zunu s'était engagé devant toute la nation à rendre public ces comptes jusqu'aux derniers centimes. Une promesse qui a plus concentré les critiques sur sa personne alors que les comptes promis tardaient toujours à être publiés.

Le sujet est relancé depuis la qualification des Eperviers à la prochaine CAN. C'était le 4 septembre dernier, les Eperviers arrachaient leur qualification face à Djibouti après un parcours difficile. La question de mobilisation des fonds pour soutenir l'équipe nationale est relancée et les Togolais se montrent très réticents à cette idée, les amoureux du sport roi craignant que le même processus soit mis en place pour enrichir des personnes étrangères au football.

Pour chercher les coupables, un seul nom est prononcé Arthème Séléagodji Aho



omey-Zunu. Quel est son degré de responsabilité dans cette affaire? Et les autres membres du comité de mobilisation des fonds, quel est leur degré de responsabilité ?

Si Arthème Séléagodji Ahoomey-Zunu doit se prononcer, les autres membres du comité de mobilisation des fonds doivent également le faire. Ils ne sont pas exemptés de cette obligation loin de là. Et dans cette quête de transparence, l'ancien Premier ministre, il faut le reconnaître, a marqué un point car il a été le seul parmi les membres du comité de mobilisation à être monté au créneau pour s'engager publiquement devant l'opinion. Il avait dit que les comptes seraient rendus. Mais que peut-il faire si

ceux qui ont réellement manipulé de la liquidité sont silencieux ? Quid de l'ancien Directeur de la BTCL qui était chargé à l'époque d'effectuer les dépenses et de toucher de la liquidité ?

Des indiscretions font même état de ce que des gens se remplissaient les poches allègrement avec ces sous sans considérer l'intérêt public.

L'audit commandité aurait selon ces mêmes sources, été déjà remis aux autorités togolaises. Mais il a été conservé durant des années dans les tiroirs du ministère de l'Economie et des Finances. L'inénarrable ministre Adji Othè Ayassor, serait derrière cette manœuvre, laissant l'opinion se défouler sur l'ancien Premier ministre. Finalement interpellé par celui-ci, Ayassor aurait déclaré vouloir retoucher certaines parties de l'audit avant sa publication. Que veulent-ils nous cacher ?

« Le Premier ministre avant son départ a fait un compte rendu au Chef de l'Etat sur cette question », nous confieront d'autres personnes.

Aujourd'hui, l'ancien Premier ministre n'est plus en fonction, il revient donc à l'actuel gouvernement de publier les résultats de l'audit qui se trouve entre les mains de l'actuel locataire de la primature.

Dossier/ Chefferie traditionnelle au Togo, une bombe à sous munitions qui menace la cohésion sociale



Au Togo, nos traditions sont devenues le lit des impuretés et des contradictions sévères. Même les cérémonies rituelles traditionnelles, jadis destinées à entrer en contact avec nos aïeux est parfois un rendez-vous des coups de poing faisant planer sur nos têtes les risques d'effondrement. La question de la chefferie traditionnelle est-elle devenue une bombe à sous munitions au Togo ?

Dans la sous-région Ouest Africaine le Togo est le seul pays dont les problèmes de chefferie traditionnelle se posent avec acuité. La tentative du Chef de l'Etat de doter le Togo d'une loi en la matière pour permettre que la désignation des garants de nos us et coutumes ne souffre d'aucune contestation a échoué. Des problèmes complexes naissent et le ministère chargé de ce lourd dossier est devenu une grosse industrie à fabrique de tensions communautaires. Les préjudices causés par cette calamité ne cessent de s'accroître.

Jadis, l'atmosphère pleine d'enthousiasme qui régnait dans nos villages et campagnes à l'intronisation d'un chef n'est plus qu'un lointain souvenir. Les communautés se regardent en chien de faïence et sont toutes prêtes à se battre à la moindre étincelle avec une cruauté sans pareille.

Les nouvelles familles royales peinent à imposer leur autorité tandis que les vieilles familles royales, bien enracinées n'acceptent pas ingurgiter en bloc les décrets jugés contre nature et contre productifs qui confirment une position forte de leurs administrés d'hier, vu comme étant une humiliation. Pour les nouveaux cantons, le déficit démocratique lié à la désignation obscure d'un candidat parmi tant d'autres, n'est pas concevable.

La loi N° 2007-002 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo est diversement interprétée et appliquée

au cas par cas et de ce fait, semble être un remède torpillé, édulcoré selon le bon vouloir de l'autorité chargée de son application : un remède pire que le mal qu'on veut guérir. Face à cet imbroglio, les Togolais sont appelés à se poser les bonnes questions sur l'efficacité de la loi en vigueur et sa bonne application.

- La loi est-elle adaptée ?
- De quelques failles souffre-elle ?
- Est-elle tout simplement mal appliquée ?
- Y-a-t-il une interprétation fonctionnelle permettant des dérives ?

Pour juger de l'efficacité ou de la faiblesse de la loi, il est indispensable de se référer au fait réel.

Le spectre des chefs nommés directement par décret et des chefs « élus » puis confirmés par décret dans la préfecture de TONE ces dernières années peut nous permettre de comprendre et de faire dissiper le brouillard qui entoure la chefferie traditionnelle au Togo en général et dans les Savanes en particulier.

Trois anciens cantons (Kantindi, Pana, Korbongou) et deux nouveaux cantons (Sanfatoute, Natigou) dans la préfecture de TONE, ont été au centre des attentions et les investigations nous ont permis d'aller à la source du problème et de comprendre davantage les vérités non élucidées qui entourent la fonction de chefferies traditionnelles dans cette partie de notre pays.

Canton de Korbongou

Il s'agit d'un ancien canton issu du démembrement de Kantindi. Pour le diriger quatre candidats ont été enregistrés. Ils s'agit de :

- 1- ODANOU MANGBA AMADOU (lignée du chef),
- 2- ODANOU TINTANDJA YACOUBOU (lignée du chef),

3- ODANOU GBANFIDJA (lignée du chef),

4- ODANOU DOBLI OUMOROU (lignée du chef),

Tous sont de la lignée du chef. Mais contre toute attente, en lieu et place d'une élection pour désigner l'heureux élu, M. ODANOU DOBLI OUMOROU s'est fait parachuter chef par un décret tombé comme un cheveu dans une soupe.

Le second cas est celui du canton de Kantindiqui est le plus vieux canton de tous les cantons de Dapaong. Pour succéder au chef décédé, il y a eu trois (3) postulants en la personne de :

- 1- BOUNDJA YENTOUGLE LATIEYI (lignée du chef),
- 2- BOUNDJA LABDIEDO WARDJA (lignée du chef),
- 3- POUNDIBE NAGNANDJA (pas de la lignée : intrus).

Dans ce cas précis et ce qui fait réagir la famille héritière aujourd'hui, c'est la présence d'un intrus parmi la liste des descendants, un homme qui n'a jamais été de la lignée régnante sur Kantindidepuis plus de 300 ans. Et le comble de l'insulte, c'est cet OVNI qui sera

proclamé comme le gagnant à l'issue de consultations violant tous les principes de transparence et d'équité.

Il est apparu comme une évidence pour tout le monde que cet intrus était le candidat de personnes influentes politiquement et qui ont voulu le voir figurer parmi les descendants de BOUNDJA YENTOUGLE, fondateur du canton de Kantindi et mieux, l'installer pour diriger ce canton au nez et à la barbe des vrais héritiers. Ce qui fut finalement fait. POUNDIBE NAGNANDJA est imposé chef de Kantindi et confirmé par décret en dépit des contestations de la famille BOUNDJA YENTOUGLE et du contentieux né à l'issue de cette consultation où des centaines de voix en faveur de la famille BOUNDJA YENTOUGLE ont été annulées.

Le troisième cas est celui du canton de Pana toujours dans cette partie de notre pays.

Quatre (4) candidats se sont manifestés pour succéder au chef. Il s'agit de

- 1- TIEM TCHABLI

NAKORDJA (lignée du chef),

2- KOMBATE NAYANE (pas de la lignée : intrus),

3- KOLANI BETIENI (pas de la lignée : intrus),

5- BONI DAMIGOU (pas de la lignée : intrus).

Ici encore, malgré les contestations de la vieille famillierégante, un décret sera signé à KOMBATE NAYANE. Installé il est retrouvé inanimé ce qui fut à l'origine de graves heurts et des arrestations tout azimut dans la famille Pana. C'est la preuve évidente que la violation des règles et principes ancestrales ne peut conduire qu'à des situations incontrôlables. Il faut redonner à la chefferie traditionnelle, ses lettres de noblesse et éviter d'imposer des OVNI à des localités où des familles royales se sont enracinées et les procédures de désignation éprouvées et maîtrisées.

Contrairement aux anciens cantons, pour les nouveaux cantons, tout individu natif des villages composant ces nouveaux cantons peut postuler à la chefferie. Ceci n'est que normalité. Mais là encore, des

Suite à la page 7

Sommet de Lomé : Le Président Faure Gnassingbé explique le choix du Togo et défend le projet

Alors qu'il séjourne à New-York depuis quelques jours dans le cadre de la 71ème session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le président de la République s'est adressé à la nation à travers un message posté sur son compte facebook.

Dans son message intitulé : « Le "sésame" d'Octobre » et rendu public mardi 20 septembre 2016, le Chef de l'Etat dit s'adresser en particulier à ses « compatriotes de la cybercommunauté ». Il prend le temps d'expliquer à ses concitoyens, l'importance que revêt le choix du Togo d'abriter le sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.

« Le choix de ce thème pour ce grand rendez-vous n'est pas anodin. Il constitue l'un des enjeux majeurs des prochaines années. C'est l'un des défis importants auxquels l'Afrique et le monde entier sont confrontés et qu'ils continueront de subir, si rien n'est fait pour juguler durablement les questions de sécurité et de sûreté de nos mers, nos océans et nos côtes. Le parallèle entre ces challenges et la problématique du développement économique de notre continent, appelle de notre part, la recherche fondamentale des causes pour des solutions endogènes et la définition d'actions concertées en vue de l'émergence de nos jeunes nations »,



écrit le Chef de l'Etat.

Selon lui, la pêche illégale fait perdre 170 milliards de francs CFA annuellement à l'Afrique de l'ouest. Il recommande plus de protection des côtes africaines afin de permettre aux pêcheurs africains de poursuivre leur activité, qui d'après les chiffres, « contribue de façon indispensable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte des revenus à plus de 10 millions de pêcheurs mérite une grande attention ».

Dans son message, le premier des Togolais démontre les avantages que le Togo peut tirer de ce sommet et invite tous les citoyens à s'investir dans sa réussite.

Il explique également les raisons de son séjour à New-York et rappelle les efforts consentis par le

Togo dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), ce qui fait du pays, une nation pilote dans la mise en œuvre des ODD. « Depuis 2012, sur mes orientations, le gouvernement a engagé plusieurs chantiers, grâce à une appropriation anticipée de ces objectifs en vue d'une croissance soutenue,

génératrice d'emplois décents. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), la stratégie nationale de développement 2013-2017 et la création d'un Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) figurent notamment au nombre des politiques et programmes qui ont permis à notre pays d'enregistrer un recul de la pauvreté de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015 », rapporte-t-il.

Voici l'intégralité du message du Chef de l'Etat

Le "sésame" d'Octobre

À trois semaines du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique que notre pays abritera du 10 au 15 octobre prochains, je souhaite m'adresser à vous

Suite à la page 7



Dossier/ Chefferie traditionnelle au Togo, une bombe à sous munitions qui menace la cohésion sociale

Suite de la page 6

subterfuges sont trouvés pour imposer des personnes contre la volonté générale. C'est le cas du canton de Natigouoù il y avait sept(7) candidats en lice. Mais par un surprenant retournement, le sieur N A G N I M A R E N A M E T A N T E (analphabète de son état) est imposé par décret comme chef du canton de Natigou sans passer par la case élection. Sur quels critères a-t-il été désigné ? Difficile de répondre certainement grâce à ses cadeaux et ses moutons et chèvres, puisque c'est désormais le mode de désignation consacré.

Ici encore, cette façon de faire provoque un soulèvement et l'arrestation de plusieurs personnes. Sept personnes au total sont faites prisonnières. Par la suite une en perd sa vie alors qu'elle était en détention). Le même mode de désignation est intervenu dans le canton de SANFATOUTE. Le sieur SOGRE GOUNGAMPO (analphabète) est nommé par décret alors qu'il y avait neuf candidats sur la ligne de départ pour l'élection.

Le constat amer et

traumatisant qui se dégage de tous ces exemples, c'est qu'il y a des individus qui foulent allègrement aux pieds et impunément, la loi et les coutumes. La loi et les coutumes de ces localités retracent bel et bien la ligne de conduite à suivre pour la désignation des chefs canton.En bon serveurs loyaux il ne suffirait à ces personnes d'appliquer la loi et rien d'autres pour faire la volonté du législateur.

Dans le cas des vieux cantons, il est claire et évident que le lignage permet de simplifier la tâche et de designer objectivement tout nouveau chef canton. Qui parle d'hérédité, parle authentiquement de lignage et dans ce cas précis, aucun intrus ne ferait acte de candidature. Si élection il devrait y avoir, elle devra mettre aux prises les descendants de la famille régnante. Mais ce qu'on constate aujourd'hui, ce sont des manœuvres astucieuses, minutieusement préparées pour imposer des OVNI. La preuve, dans les deux anciens cantons (Kantindi et Pana), ce sont les candidats intrus

qui finissent par l'emporter. Dans ces deux cantons, les fraudes ont été au rendez-vous et les soutiens politiques et occultes de ces personnes ont tout mis en œuvre pour qu'elles soient déclarées vainqueur. Malsain, n'est-ce pas ?

A la question de savoir pourquoi un intrus peut entrer en compétition avec les ayants droits à Kantindi. Une autorité, certainement membre du gang des imposteurs, a donné cette réponse à une journaliste animateur de la place : « Puisque les ayants droits n'arrivaient pas à s'entendre, il y a eu un troisième larron qui s'est emparé du trône ».

Une réponse qui trahit toutes les manœuvres et manigances que ces personnes orchestrent autour de la question de chefferie dans la région. Il faut se poser des questions à la suite de cette réponse. Le principe du troisième larron est-il une disposition de la loi N°2007-002 ? Est-il inscrit dans les pratiques ancestrales de ces peuples ? Pourquoi ne pas s'en tenir à la loi et rien que la loi ? La règle du troisième larron n'est-il pas un stratagème pour atteindre des objectifs inavoués ?

Nous voyons avec éclat que la loi N°2007-002 ne souffre d'aucun défaut. A voir plus clair, les gens ont horreur de voir ce que la loi a prévu s'imposer et veulent refaire selon leur bon vouloir, les règles sans tenir compte des conséquences de leur actes. N'est-ce pas la fin qui justifie tous les moyens ?

Ce n'est plus un mystère pour personne, si les candidats préparés pour infiltrer la liste des ayants droits, sortent toujours victorieux pour détrôner les vieilles familles royales. Ça été ainsi partout où un intrus a été accepté. Ces victoires ne sont pas des coups du hasard. Tout a été préparé, réglé, millimétré. Les mains invisibles ont imposé leur loi. L'intrus pour elles, doit être l'élu.

En ce qui concerne les nouveaux cantons, c'était l'occasion de permettre une égalité des chances à tous. Organiser une élection dans une ambiance de liberté, de transparence et d'équité complètes. Mais hélas, ici aussi,

les mains noires sont à l'œuvre imposant leur bonne volonté aux populations sans force.

Aujourd'hui la loi N°2007-002 par sa mauvaise application, conduit le pays vers des situations dangereuses.

Cette manière de préparer un écueil à la violence communautaire, vise aussi à déstabiliser le pays. Il est temps pour le Chef de l'Etat garant de la paix, de prendre ses responsabilités pour siffler la fin de la récréation, de la pagaille et du désordre qui a pris corps dans la désignation des chefs traditionnels afin d'éviter à notre pays de sombrer dans une spirale de violences communautaires que les barons au tour de lui ne cessent d'entretenir. C'est un devoir sublime pour le Chef de l'Etat de prendre la décision judicieuse visant à conjurer le mal des mesures discriminatoires inventées pour opposer des citoyens qui vivaient jadis dans la paix et la sérénité et de sanctionner sans fléchir tous ceux qui se rendent coupables de ces bassesses qui sapent sa politique de réconciliation.

Sommet de Lomé : Le Président Faure Gnassingbé explique le choix du Togo et défend le projet

Suite de la page 6

mes chers compatriotes de la cybercommunauté. Le choix de ce thème pour ce grand rendez-vous n'est pas anodin. Il constitue l'un des enjeux majeurs des prochaines années. C'est l'un des défis importants auxquels l'Afrique et le monde entier sont confrontés et qu'ils continueront de subir, si rien n'est fait pour juguler durablement les questions de sécurité et de sûreté de nos mers, nos océans et nos côtes. Le parallèle entre ces challenges et la problématique du développement économique de notre continent, appelle de notre part, la recherche fondamentale des causes pour des solutions endogènes et la définition d'actions concertées en vue de l'émergence de nos jeunes nations.

Les côtes africaines nourrissent un vaste creuset de sujets d'intérêts vitaux. Lesquels sujets vont de la piraterie maritime à la protection de nos ressources, en passant par la lutte contre la pêche illicite, la pollution, l'économie bleue, la lutte contre l'érosion côtière, les trafics illicites de tous genres, la protection de l'environnement marin, etc. Par exemple, Il est estimé que la pêche illicite fait perdre 170 milliards de francs CFA annuellement à l'Afrique de l'ouest. Cette pêche qui contribue de façon indispensable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte des revenus à plus de 10 millions de pêcheurs mérite une grande attention.

Ainsi que vous l'auriez noté, notre survie en est tributaire. Nous y sommes interpellés et devons prendre conscience de l'urgence de mesures

courageuses. La réflexion qui sera engagée ici dans notre belle capitale devra aboutir à la définition d'une charte contraignante permettant d'accélérer les réformes et d'amener nos pays à une responsabilité sociétale accrue.

Chers compatriotes, en prenant l'initiative de ce sommet sous l'égide de l'Union Africaine, le Togo fait le bon choix. Celui de contribuer très activement à impulser des changements qualitatifs. Le rendez-vous de Lomé, au-delà de conférer de nouveau à notre pays le rôle de carrefour de grandes rencontres régionales voire internationales, consacrera surtout la pertinence des échanges et je l'espère, l'originalité des mesures idoines qui détermineront l'avenir de notre économie. Nous ne devons pas perdre de vue que le développement durable de nos pays exige les conditions sine qua none de paix et de sécurité.

Chers amis de la toile, près de 4.000 participants dont une quarantaine de mes pairs, Chefs d'Etats et de gouvernements séjourneront dans notre capitale. D'ores et déjà, les différents ministères s'investissant dans ce dossier ont été instruit, à s'employer à la sensibilisation de nos concitoyens sur les enjeux liés aux retombées du sommet. Depuis deux années, des Togolaises et Togolais œuvrent à la réussite de ce sommet. Notre politique en matière de modernisation de nos infrastructures a connu une accélération sans précédent et notre industrie hôtelière redevient progressivement un

secteur moderne pourvoyeur d'emplois. Les avantages pour notre pays sont certains mais il appartient à chacun et à tous d'y contribuer à travers une participation citoyenne responsable.

Ces dernières semaines, les différents entretiens que j'ai eus avec mes pairs, les différentes visites d'Etat en Chine, en Israël, ma présence au Kenya, au Zimbabwe, au Rwanda, m'ont convaincu que la mobilisation sera grande. Il nous reviendra, chers compatriotes de gagner notre sésame en confirmant notre hospitalité légendaire.

À New York, d'où je partage avec vous ces quelques lignes que m'inspirent ces moments de grande réflexion, je participe à la 71ème session ordinaire des Nations Unies placée sous le thème « Les objectifs de développement durable, un élan universel pour transformer notre monde ». J'y défendrai le bilan du Togo, pays pilote pour la mise en œuvre des ODD. En initiant il y a quelques mois le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), notre politique de développement a franchi un pas décisif vers la réalisation des ODD.

Depuis 2012, sur mes orientations, le gouvernement a engagé plusieurs chantiers, grâce à une appropriation anticipée de ces objectifs en vue d'une croissance soutenue, génératrice d'emplois décents. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), la stratégie nationale de développement 2013-2017 et la création d'un Fonds

National de la Finance Inclusive (FNFI) figurent notamment au nombre des politiques et programmes qui ont permis à notre pays d'enregistrer un recul de la pauvreté de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015.

Cependant les défis restent encore importants. C'est pour cette raison que toutes nos énergies doivent converger sans relâche vers la recherche de voies et moyens appropriés pour réduire

durablement la pauvreté. Je puis affirmer sans me tromper que nous sommes sur la bonne trajectoire, pourvu que nous maintenions tous ensemble notre boussole commune, à savoir l'amour pour notre patrie, nonobstant nos différences car le développent a un seul ennemi, la pauvreté. Travaillons donc inlassablement au bien-être de nos populations pour garantir aux générations d'aujourd'hui et celles futures, un avenir radieux. Toutes vos initiatives contributives dans cette optique sont les bienvenues.

Prison : Un détenu bloqué et violé par des prisonnières en manque...

Emprisonné à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) au bâtiment A, Célestin purge sa peine depuis quelques mois. Mais voilà, pour pouvoir joindre les deux bouts, ce dernier a décidé d'exercer son métier d'électricien dans la prison. A chaque fois qu'une ampoule a des problèmes, c'est lui qui est appelé pour s'en charger.

Il y a quelques semaines, dans l'exercice de ses fonctions, celui-ci se retrouve dans le bâtiment des femmes détenues. C'est dans une cellule de ce bâtiment qu'une ampoule est grillée. Elle doit être remplacée avant la nuit tombée. Sa main-d'œuvre lui rapporterait 2000 Fcfa. Une aubaine pour lui.

Mais une fois dans le bâtiment des femmes alors que la nuit tombait, Célestin fut interdit de quitter les lieux. Et ce sera le début de son calvaire sexuel. Chacune des détenues voulant avoir son quart d'heure de ninkè-ninkè avec Célestin.

Il passe une première nuit endiablée et se réveille avec des parties intimes en feu et des courbatures. Les filles l'auraient même massé pour qu'il continue de les servir. Selon Allô police, les sources confirment que Célestin a été séquestré durant plusieurs jours avant d'être libéré. A force de subir des viols à répétition, il avait du mal à tenir sur ses jambes. En effet, tout le bâtiment étant informé, chacune venait se servir à la source de Célestin.

Lomé reçoit l'Afrique en octobre



PROTÉGEONS NOS | PROTECT OUR

OCEANS

LOMÉ, TOGO
15 OCT 2016

"Rendons notre Ville Propre et Accueillante"



Ce message est offert par le Consulat de Slovaquie.